



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la visite de site n°4 à Saint-Vulbas

Objectifs : La visite de site permet au public de s'appuyer sur l'environnement du projet pour comprendre l'aménagement à l'étude, ses enjeux et ses impacts potentiels. Il s'agit pour les participants de dialoguer avec les maîtres d'ouvrage *in situ* et de faire émerger une diversité d'avis et d'interrogations.

Cette rencontre a ainsi plusieurs objectifs :

- Observer et commenter l'environnement dans lequel serait implanté le projet Rhônergia ;
- Répondre aux questions des participants et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions ;
- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques.

Lieu : Saint-Vulbas (01), Chapelle Marcilleux

Date et horaire : 17 février 2024, de 9h00 à 12h00

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet, en bord de Rhône ;
- 9 kakémonos d'information, dont 7 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP ;
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable ;
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne ;
- Des tracts annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux commerces, aux passants et aux participants.

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Dimitri COULON, William BRASIER, Marieke BARRAUD

Garant désigné par la CNDP : Patrick DERONZIER

Teneur générale et contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhonergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

Un habitant de Saint-Vulbas, qui vit à 300 mètres du Rhône, s'est rendu sur le site. Il a indiqué avoir participé à la réunion publique sur les alternatives qui s'est déroulée à Saint-Vulbas le 23 janvier 2024 et regrette ne pas y avoir vu plus d'habitants de Saint-Vulbas.

- Le participant a interrogé le maître d'ouvrage sur l'aménagement de digues, la hauteur du fleuve, les crues et l'insertion paysagère de l'ouvrage.

Le maître d'ouvrage a expliqué qu'il y aurait peu de modifications au niveau des berges sur ce secteur à l'amont du CNPE. La partie endiguée (grâce à des enrochements naturels) se situerait entre Loyettes et le CNPE du Bugey, sur 4 km de long et environ 2 mètres de haut. Le maître d'ouvrage a confirmé qu'il n'y aurait pas de digue près de la Chapelle de Marcilleux. Il a ajouté que le niveau du fleuve serait plus élevé en amont du projet de barrage-usine Rhonergia : il faudra calculer précisément pour estimer le niveau d'eau au droit de la Chapelle de Marcilleux puisque la hauteur d'eau est réhaussée d'environ 4 mètres de hauteur supplémentaire au niveau du projet de barrage-usine Rhonergia, et la sur-cote due au projet Rhonergia n'est plus que d'environ 10 cm en amont de l'aménagement de Sault-Brénaz à près de 20 km en amont du projet.

Concernant les crues, le maître d'ouvrage a rappelé le principe de « neutralité de l'ouvrage » à cet égard. Le Rhône utilise ses zones d'expansions des crues et devra pouvoir continuer à le faire si l'aménagement Rhonergia était construit.

Concernant les aspects environnementaux et paysagers, CNR étudie l'influence du projet sur la ripisylve et la reconstitution des milieux naturels, avec la plantation d'arbres et d'arbustes à partir d'espèces locales et adaptées. La solution de « pieux » de saules blancs ou de peupliers noirs qui consiste à planter des troncs vivants de 10 à 15 cm de diamètre et de 5 à 6 m de longueur est une technique envisagée pour avoir un effet le plus immédiat possible. Le maître d'ouvrage a expliqué que les nouvelles plantations exprimeraient toute leur croissance après les deux premières années de plantation, le temps de bien s'ancrer dans le milieu. CNR dispose du 1er parc à boutures français de la marque 'Végétal Local', situé près de Valence.

Enfin, CNR a indiqué que le paysage serait moins transformé dans le secteur de la Chapelle de Marcilleux (absence de digue, seul le niveau du Rhône actuel serait augmenté tout en restant dans son lit tel qu'aujourd'hui).

- Le garant désigné par la CNDP interroge les maîtres d'ouvrage sur l'effet de l'augmentation des niveaux d'eau sur les espèces de la ripisylve qui ont été recensées par CNR.

Le maître d'ouvrage a expliqué qu'il y a une diversité d'espèces dans la ripisylve car c'est une zone d'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Dans ce cortège d'espèces, leur répartition sur la berge se fait du Rhône pour les espèces qui aiment l'eau (hygrophile) vers les espèces qui aiment les milieux plus secs (mésophiles). Cette biodiversité spécifique génère une diversité de micro-habitats. CNR a ajouté que les ripisylves sont relativement récentes, et sont réduites depuis très longtemps, avec l'agriculture, l'anthropisation. Certaines espèces non locales ont notamment été plantées pour le commerce de pâte à papier (peuplier noir d'Italie) et ont transformé les forêts alluviales anciennes. En rive droite, la ripisylve s'est progressivement développée depuis l'arrêt du halage sur le Rhône (correspondant au

développement des chemins de fer au début du XXème siècle). CNR devra identifier les zones favorables à l'implantation de zones de forêts alluviales et poursuivre le dialogue, avec les propriétaires, pour compenser la perte de ripisylve sur certains secteurs. Une étude faune-flore est en cours et serait complétée d'une étude d'impact approfondie si le projet était poursuivi.

